



MUNICIPALITE

Préavis 2011 - 2016 / N° 81

Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dit « La Débridée »

Rolle, le 18 novembre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le crédit d'étude de Fr. 141'000.— sollicité par le présent préavis a pour objectif de réaliser les études de rénovation du bâtiment sis Grand-Rue 71, dit « La Débridée ». Cet immeuble construit au début du XVIII^e siècle abritait les écuries de l'Hôtel de la Tête Noire. Il a été exploité comme discothèque à la fin des années 60. Rebaptisé le « Marina Club » en 2007, il devait fermer définitivement ses portes le 30 juin 2012 alors que son bail courait jusqu'au 31 mars 2013. Il est resté inoccupé depuis cette date. Le bien est propriété de la Commune depuis 1999 et il est actuellement géré par l'agence Cogestim. Sa rénovation est un préalable à la reprise d'activités.

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE	2
2.	DESCRIPTION DU PROJET	2
A.	Description du bâtiment	2
B.	Etat du bâtiment	3
C.	Historique et méthode des démarches pour la relocation :	3
a)	appel à candidature en 2013	3
b)	offres spontanées en 2014 et 2015	4
c)	autres pistes et démarches menées par la Commune pour la relocation	4
D.	Description des travaux de rénovation :	4
a)	selon le diagnostic EPIQR+	4
b)	pour une amélioration fonctionnelle et réglementaire	5
E.	L'offre BLACKBIRD	5
a)	présentation de la société et du projet d'exploitation	6
b)	le contrat de bail	7
3.	PRESTATION DES MANDATAIRES ET CREDIT D'ETUDE	7
A.	Estimation du montant des travaux de rénovation	7
B.	Coût des études	7
4.	PROCEDURES ET PLANNING	8

1. PREAMBULE

La décision de la Municipalité est de mettre en location ce bâtiment à destination d'une activité commerciale. Les recherches de candidats ont récemment abouti et un contrat de bail a été signé le 16 novembre 2015 entre la Commune et la société Blackbird SA, pour une exploitation commerciale de type « restauration ». Préalablement à la remise des clés, et profitant que les locaux sont vides, une rénovation du bâtiment et des améliorations s'imposent. Le contrat de bail prévoit un tel délai.

2. DESCRIPTION DU PROJET

A. Description du bâtiment

Le bâtiment Grand-Rue 71 est situé sur la parcelle n° 86 de 2'550 m², parcelle principalement occupée par le parking public de la Tête Noire. Le corps principal est de plan rectangulaire en Rez + 1 étage. Il présente une façade Nord-Ouest sur la Grand-Rue en continuité de l'alignement général avec porte d'entrée et quelques percements de fenêtres. La façade arrière Sud-Est est borgne et flanquée d'une annexe technique abritant une chaudière à gaz et des monoblocs de ventilation.

Si le pignon Nord-Est est construit en mitoyenneté, le pignon Sud-Ouest reste libre et la parcelle n° 86 constitue une dent creuse sur le front de la Grand-Rue. Ce pignon, libre, est renforcé par d'épais contreforts qui caractérisent le bâtiment, il est également percé par 2 portes. Le rez-de-chaussée comporte une petite cuisine, prolongée par un bar ouvert sur la grande salle. Cette dernière présente une partie intimiste, traitée comme alcôves sous le plafond de l'étage et une partie dégagée sur toute la hauteur jusqu'au toit. La grande salle est agrémentée d'un foyer ouvert. Deux escaliers desservent l'étage : un depuis l'entrée sur Grand-Rue et l'autre, assez monumental, fait l'évènement dans la grande salle. Enfin, le rez-de-chaussée comporte quelques espaces secondaires correspondant à un accueil/vestiaire et à une ancienne chambre froide.

L'étage comporte une partie fonctionnelle avec une cuisinette d'appoint, un local pour le vestiaire du personnel et le tableau électrique, les sanitaires hommes et femmes séparés, et une salle traitée en mezzanine sur le rez et dont le plancher forme un « L ». Enfin, une petite mezzanine indépendante est perchée au-dessus du vide sur rez. Elle était jusque-là destinée au DJ de l'ancienne discothèque.

Simple et lisible, la structure du bâtiment est constituée de murs en pierres, avec une couverture à 2 pans en tuiles plates sur une charpente en bois. L'étage est constitué d'un plancher en bois. Les façades, non isolées, sont crépies tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le sol du rez-de-chaussée est constitué d'une dalle en béton sur terre-plein, manifestement non isolée.

Lors de la transformation en discothèque, une charpente décorative à 4 pans a été installée sous la toiture. Elle constitue un faux plafond dissimulant des gaines de ventilation. La toiture est la seule partie isolée thermiquement : une isolation de type laine minérale a été déployée sur le faux plafond. La surface brute de plancher est d'environ 268 m², la surface utile de quelque 195 m² (115 m² au rez-de-chaussée et 80 m² à l'étage).

La volumétrie du bâtiment est classée en note « 3 », sous protection générale au recensement architectural du canton de Vaud. A noter que la note « 2 » ne concerne pas le bâtiment lui-même mais les murs de clôture bordant les quais. Une telle note « 3 » invite à obtenir l'aval du SIPAL section Monuments et Sites pour tous les travaux envisagés. En effet, le SIPAL pourrait préavisser négativement lors de l'enquête publique et recourir le cas échéant. La valeur ECA 2015 du bâtiment est de Fr. 1'223'077.—. Catégorie d'ouvrage selon SIA 380/1 : restaurants (y compris cuisines), cafétérias, cantines, discothèques.

B. Etat du bâtiment

Le bâtiment a été diagnostiqué via la méthode EPIQR+ en 2014 : l'état du bâti est bon, le second-œuvre est dégradé, l'état énergétique est très mauvais (étiquette « F » pour l'enveloppe) et les installations techniques sont en partie vétustes. Des travaux sont nécessaires pour la remise en état des équipements et revêtements, et pour la mise en conformité des installations techniques, de la sécurité incendie et de l'isolation thermique.

Le taux général de vétusté de 0.53 (rapport entre coût de la rénovation de base et valeur ECA), implique la réalisation de travaux ; la situation actuelle génère des surcoûts en termes de frais d'entretien et d'énergie. Il apparaît opportun de conjuguer ces travaux avec une amélioration fonctionnelle intégrant :

- une reconfiguration de la cuisine et de ses équipements
- la création d'un WC pour personnes handicapées au rez-de-chaussée
- un apport d'éclairage naturel.

Les améliorations projetées, qui offrent de meilleures opportunités d'exploitation, rendent ce bâtiment attractif et ont permis d'aboutir à un contrat de bail avec Blackbird SA, Lausanne. Aucuns travaux notables n'ont été menés depuis l'acquisition de cet immeuble par la Commune.

C. Historique et méthode des démarches pour la relocation

a) Appel à candidatures en 2013

Un appel à candidatures a été organisé par voie de presse début 2013. Huit dossiers ont été reçus avec des programmes diversifiés :

- petite restauration, bar à thème
- commerce(s) au rez et logements à l'étage
- maison de la culture et du terroir
- cinéma
- espace de bien-être.

Certains projets affichaient clairement la nécessité d'un subventionnement communal pour leur fonctionnement. Dans une 1^e phase de sélection, les projets ont été analysés selon différents critères :

- respect du caractère architectural
- intérêt du programme pour les Rollois
- viabilité économique
- flexibilité des aménagements
- conditions d'exploitation (horaires, etc.)
- qualification du candidat
- mise à disposition de la Commune.

Dans une 2^e étape de sélection, il a été demandé à chaque candidat de remplir un questionnaire qui permettait de préciser les conditions d'exploitation et les transformations nécessaires. Les candidats sélectionnés et leurs partenaires (financiers si disponibles) ont été rencontrés par une délégation de la Municipalité.

Aucun dossier ne s'est distingué et aucun n'a été retenu à l'issue de cet appel à candidatures. Le seul candidat susceptible d'être retenu a retiré son offre. Il s'agissait de la société Holy Cow (Gourmet burger). Cette société a été revendue depuis et ses fondateurs ont créé Blackbird SA. Leur intérêt s'est à nouveau porté sur Rolle et la Débridée comme nous le verrons plus loin.

b) Offres spontanées en 2014 et 2015

Neuf manifestations d'intérêt se sont exprimées, sans dépôt de dossier concret. Quatre dossiers ont été déposés selon 2 catégories :

1. club, pour l'organisation de parties, orienté vers différents publics (teens party, 3^e âge, concerts, etc.) avec restauration ;
2. restauration basée sur différents thèmes dont Blackbird SA.

La Municipalité a reçu le porteur du dossier le plus solide, Blackbird SA, le 22 septembre 2015. Puis, les négociations qui s'ensuivirent ont conduit à la signature d'un contrat de bail le 16 novembre 2015.

c) Autres pistes et démarches menées par la Commune pour la relocation

Réflexion autour d'un projet communal

Une réflexion a été menée au sein de la Municipalité autour d'un projet de salle communale pour la population. Il n'a pas été retenu et la Municipalité a rappelé sa décision pour une activité commerciale autonome, économiquement viable, dont le loyer couvrirait l'investissement de la rénovation tout en dégagant un minimum de rendement.

Rencontre d'une commission du Conseil communal

La Municipalité a organisé une présentation sur la relocation de « La Débridée » auprès de 17 conseillers communaux ayant manifesté un intérêt. Une rencontre a eu lieu le 14 septembre 2015.

Etudes Cogestim

Cogestim SA a réalisé une étude du bâtiment en vue de sa relocation afin de cibler des clients potentiels et une annonce a été publiée sur ses supports habituels. Il ressort de cette étude que le loyer d'une telle surface commerciale s'élève entre Fr. 4'000.— et Fr. 4'800.— par mois, soit entre Fr. 246.— à Fr. 295.— mensuels par m².

D. Description des travaux de rénovation

a) Selon le diagnostic EPIQR+

Dans le cadre de l'assainissement énergétique du bâtiment, les travaux suivants sont à prévoir :

- remplacement des fenêtres existantes (simple et double vitrages bois et PVC peu performant) par des fenêtres en triple vitrage ;
- remplacement de l'isolation existante dans les combles non aménagés ;
- remplacement des portes extérieures ;
- mise en œuvre d'une isolation thermique (en doublage intérieur ou de type crépi isolant) ;
- la réfection de la dalle sur terre-plein pourra conjuguer son isolation thermique, le passage de différents réseaux et la suppression des petites différences de niveaux entre les locaux ;
- la rénovation de l'enveloppe vise les objectifs du concept énergétique communal.

Dans le cadre de la mise en conformité du bâtiment, les travaux suivants sont à prévoir :

- mise en conformité des hauteurs de la balustrade de la cage d'escalier menant à l'étage et du balcon dans la grande salle ;

- mise en conformité du concept de Sécurité incendie, contrôle des extincteurs existants ;
- contrôle et correction des installations électriques : irrégularités, systèmes de protection FI sur tableaux. Remplacement des appareils d'éclairage (dysfonctionnements et obsolescence énergétique). Contrôle OIBT ;
- contrôle filtre à graisse des eaux usées de cuisine.

Dans le cadre de l'assainissement général, les travaux suivants sont à prévoir :

- rénovation globale des surfaces intérieures (murs, sols et plafonds) ;
- remplacement des appareils sanitaires et contrôle des réseaux d'alimentation/évacuation ;
- remise à jour de la cuisine vétuste, vu l'activité de restauration prévue ;
- modification de la production d'eau chaude sanitaire (ECS), actuellement produite par le biais d'un bouilleur électrique de 30.5 kW, obsolète du point de vue énergétique : production via un bouilleur à gaz ou ballon d'eau chaude thermodynamique, voire via une installation solaire complémentaire, conformément à la Loi sur l'énergie ;
- contrôle et correction d'isolation de la distribution de chaleur (réseaux, vannes, pompes, etc.). A noter que la chaudière de 60 kW installée en 2000 est en bon état et conforme aux prescriptions ;
- contrôle et pose de vannes thermostatiques sur les radiateurs anciens, mais en bon état ;
- remplacement des 2 monoblocs de ventilation des salles par un système à double flux. En effet, ces systèmes sont anciens et peu performants du point de vue énergétique avec une consommation électrique élevée et l'absence de récupération de chaleur ;
- raccordement de la ventilation des sanitaires à la centrale double flux (ventilateur d'extraction existant ancien et en mauvais état) ;
- remplacement complet des conduites de ventilation et des bouches d'extraction et de soufflage.
- contrôle du raccordement et de la batterie de distribution d'eau.

b) Pour une amélioration fonctionnelle et réglementaire

- création d'un WC pour personnes handicapées au rez-de-chaussée ;
- reconfiguration de la cuisine pour une activité de restauration, infrastructures et équipements selon le contrat de bail (fourniture des équipements fixes par le propriétaire) ;
- apport d'éclairage naturel (type verrière zénithale avec protection contre l'éblouissement) ;
- installation d'un foyer fermé dans la cheminée ouverte existante.

E. L'offre BLACKBIRD

a) Présentation de la société et du projet d'exploitation

La société

Elle existe depuis 2014 avec la livraison du 1^{er} site Rue de Cheneau de Bourg 1 à Lausanne (Blackbird Coffee & Breakfast Club, restauration), puis un 2^e site Place de la Riponne 10 (Blackbird Social Club, bières artisanales et restauration) en juin 2015. Le projet rollois serait un mixte entre ces deux activités.

Le porteur de ce projet M. R. Williams habite à nouveau à Rolle depuis 2015. Il explique vouloir aujourd'hui se recentrer sur Lausanne et Rolle, après avoir porté le projet Holy Cow avec succès en Suisse romande et alémanique ainsi qu'en France voisine. La société Holy Cow a été revendue en 2014.

Conditions d'exploitation

Horaires nocturnes : 23h00 en semaine, 24h00 le week-end.

Travaux

Le propriétaire assure les travaux relatifs au CFC 2. Blackbird SA assure les équipements spécifiques d'exploitation non fixes (selon CFC 3), ainsi que l'ameublement et la décoration (CFC 9).

Blackbird SA présente ainsi son projet

*Au printemps 2017, la **Blackbird House** devrait ouvrir ses portes au public, plaçant Rolle et La Côte sur le devant de la scène de la restauration moderne. Blackbird House sera le 3^e établissement de la famille Blackbird, suivant le Blackbird Coffee & Breakfast Club et le Blackbird Social Club, les deux basés au centre de la ville de Lausanne (www.blackbirdlausanne.com).*

Les fondateurs du Blackbird, Richard et Jessica Williams, sont aussi à l'origine de l'immense succès de la Holy Cow! Gourmet Burger Company. Depuis 2015, ils habitent à Rolle avec leurs enfants qui y sont scolarisés.

Leur éthique a toujours été de n'utiliser que les meilleurs produits locaux, transformés simplement mais efficacement de manière innovante et couplé d'un accueil chaleureux et d'un service de qualité.

La Blackbird House prévoit d'ouvrir sept jours sur sept, du petit matin jusqu'à tard dans la soirée. Les matins, nous vous proposerons un café fraîchement torréfié par nos soins, une odeur caractéristique embaumera les alentours et vous rappellera les senteurs d'antan. Le menu du petit-déjeuner et du brunch inclura des spécialités de notre pays ainsi que d'autres mets européen ou nord-américain, tels que des pancakes avec du sirop d'érable, le petit déjeuner anglais traditionnel "Full English", un breakfast burrito épicé et nos fameux Oeufs Bénédictes Blackbird.

Notre menu petit déjeuner sera disponible jusqu'à 14h, en parallèle nous servirons également un savoureux menu de burgers gourmets Blackbird pensé pour satisfaire les appétits des étudiants comme des travailleurs. Vous pourrez déguster nos burgers à l'intérieur de notre confortable Blackbird House ou alors opter pour une solution rapide à l'emporter.

Les après-midi offriront une chance de venir se relaxer et de profiter de nos pâtisseries maisons et de nos English cream teas, accompagnés de notre large choix de thés Teapigs et de nos cafés torréfiés maison.

La Blackbird House sera aussi un lieu de rencontre vivant durant les soirées, notre équipe vous servira une gamme de bières localement brassées par nos amis de Dr Gab's. Nous aurons à disposition, bien entendu, une large carte de vins des exceptionnels vignobles de La Côte.

Le menu du soir inclura des « wraps », des burgers gourmets, des curry Indiens, nos salades Blackbird, ainsi que différentes bouchées et snacks afin d'accompagner nos bières artisanales et vins régionaux.

A la Blackbird House, nous vous promettons de vous servir de la nourriture, de la viande, des vins et des bières provenant du canton de Vaud, afin de vous faire profiter d'une expérience gustative unique et de grande qualité à des prix abordables pour chaque porte-monnaie.

Finalement, afin de faire perdurer l'esprit de cette bâtisse mythique, nous proposerons, de temps en temps, quelques animations musicales et des soirées afin de rappeler aux habitants de Rolle que l'esprit disco n'est pas mort ... et de les faire danser une fois encore.

b) Contrat de bail

Le contrat de bail a été négocié par la Municipalité et Cogestim SA, son mandataire.

Echéances

Le contrat de bail prévoit :

- début du bail le 1^{er} mars 2017 avec remise des clés au locataire, pour une ouverture du commerce le 1^{er} avril 2017 ;
- conditions suspensives : à l'échéance du 30 juin 2016, le permis de construire devra être délivré et libre de toute opposition et le crédit de construction devra être obtenu par le Conseil communal.

Chiffres

Le chiffre d'affaires estimé par Blackbird SA est de Fr. 1.5 million HT/an. Le loyer arrêté est de Fr. 5'500.— par mois après 2 années d'exploitation, avec Fr. 4'000.—/an la 1^{re} année, et Fr. 4'750.—/an la 2^e (acomptes de charges de chauffage eau chaude et frais accessoires en sus).

Le loyer est évolutif sur la base du chiffre d'affaires : un loyer annuel supplémentaire sur le chiffre d'affaires annuel du locataire dépassant Fr. 1'500'000.— HT sera calculé au taux de 3.25 %.

Une garantie de loyer de Fr. 33'000.— sera déposée par le locataire.

3.	PRESTATION DES MANDATAIRES ET CREDIT D'ETUDE
-----------	---

A. Estimation du montant des travaux de rénovation

Une estimation sommaire est établie par les Services techniques sur la base du diagnostic EPIQR+ et de provisions pour les améliorations fonctionnelles.

Estimation selon CFC 1, 2 et 5 (travaux, honoraires, frais et taxes) TTC

Travaux de rénovation de l'existant y compris CECV	Fr.	850'000.—
Travaux d'amélioration fonctionnelle pour une activité de restauration	Fr.	400'000.—

TOTAL	Fr.	1'250'000.—
--------------	------------	--------------------

Le coût définitif sera précisé à l'issue des études qui seront menées par les mandataires, en concertation avec :

- Blackbird SA en sa qualité de futur exploitant ;
- Les différents services de l'Etat (Denrées alimentaires, Monuments et Sites, Inspection du travail, Direction de l'énergie).

L'investissement pour la rénovation, estimé à Fr. 1.25 million, est couvert par le loyer convenu au bail qui génère de surcroît un rendement attractif pour la Commune.

B. Coût des études

Le contrat de bail avec Blackbird SA prévoit un délai pour permettre les études de rénovation, les procédures administratives et les travaux proprement dits. Toutefois, le déroulement du projet doit être mené dans un souci d'efficacité pour respecter les échéances contractuelles (voir chapitre Contrat de bail ci-dessus).

Les montants en jeu, pour les différents mandats, permettent des adjudications de gré à gré : architecte, direction des travaux, ingénieurs. Une offre a été demandée à un bureau d'architectes rollois afin de consolider la demande de crédit d'études.

Les prestations ont été divisées en 2 phases : la 1^{re} partie faisant l'objet de la présente demande de crédit, alors que la 2^e partie, couvrant les prestations liées à la réalisation, sera incluse dans la demande de crédit liée à la construction.

A noter que le relevé de l'existant a été commandé séparément sur un compte d'étude au budget 2015 et n'est pas inclus dans la présente demande de crédit d'études.

1^{re} phase

Cette phase s'étend jusqu'aux appels d'offres d'entreprises, soit les phases partielles suivantes :

- avant-projet
- projet de l'ouvrage
- demande d'autorisation
- appels d'offres, analyse et proposition d'adjudication.

2^e phase

Cette phase, non comprise dans le présent préavis, comprend les phases partielles suivantes :

- projet d'exécution
- exécution de l'ouvrage
- mise en service, achèvement.

Aux termes des prestations de la 1^{re} phase, la Municipalité sera en mesure de déposer au Conseil communal une demande de crédit de construction pour la réalisation des travaux.

Coût des études selon la 1^{re} phase / Honoraires

TTC

Architecte	Fr.	98'000.—
Ingénieur civil	Fr.	7'000.—
Ingénieur CVSE	Fr.	21'000.—
Analyse amiante	Fr.	3'000.—
Géomètre, émoluments, taxes	Fr.	2'000.—
Frais divers, réserve	Fr.	10'000.—
TOTAL	Fr.	141'000.—

4. PROCEDURES ET PLANNING

Rappel des échéances contractuelles :

- pour le 30.06.2016 : permis de construire délivré et libre de toute opposition et crédit de construction obtenu par le Conseil communal avec délai de recours échu.
- pour le 1.03.2017 : remise des clés au locataire.

Afin de débiter les études sans délai, la Municipalité a décidé de financer la 1^{re} étape de l'avant-projet sur un compte de réserve inscrit au budget 2015, les montants correspondants sont inclus à la présente demande de crédit et y seront transférés.

Légendes couleurs		
	Procédures administratives internes au MO	
	Procédures administratives d'enquête	
	Prestations mandataires	

Phase 1 : études, demande d'autorisation et appels d'offres	7 mois	
Adjudication mandat partiel architecte et ingénieurs pour avant-projet (en gré à gré par PDM)		25.11.15
Dépôt du préavis de crédit d'études devant le Conseil communal		08.12.15
Plan de relevé de l'existant disponible		30.11.15
Phase avant-projet avec MO, Blackbird SA, ingénieurs conseils, autorités cantonales Validation avant-projet et estimation des coûts	6 sem. (2 sem. Noël déduites)	25.01.16
Votation préavis de crédit d'études par conseil communal		26.01.16
Adjudication de la phase 1 auprès des mandataires architecte et ingénieurs		26.01.16
Phase projet avec MO, Blackbird SA, ingénieurs. conseils Validation projet et devis détaillé, préparation formulaires du permis	4 sem.	22.02.16
1. Procédure de demande d'autorisation		
Dépôt du dossier de mise à l'enquête	1 sem.	29.02.16
Délivrance du permis de construire	12 sem.	23.05.16
Délai de recours	30 jrs	23.06.16
2. Procédure d'appel d'offres		
Rédaction soumissions et lancement appel d'offres	4 sem.	21.03.16
Lancement appel d'offres lots principaux (marchés publics)	30 jrs	21.04.16
Analyse des offres, devis révisé	2 sem.	05.05.16
Validation devis révisé et projet de préavis crédit de construction par PDM	1 sem.	10.05.16
Dépôt du préavis de crédit de construction devant le Conseil communal	2 sem.	24.05.16
Votation préavis de crédit de construction par conseil communal (recours 10 jours)	4 sem.	21.06.16
Phase 2 : adjudications travaux, travaux	8 mois	
Adjudications, plans d'exécution, ouverture chantier	6 sem.	15.08.16
Travaux	6 mois	15.02.17
Mise en service, livraison à Blackbird	2 sem.	01.03.17

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 81 de la Municipalité du 18 novembre 2015,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Octroie à la Municipalité un crédit de TTC Fr. 141'000.— pour mener l'étude de rénovation du bâtiment Grand-Rue 71 à Rolle.
2. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte No 9123.14, Intitulé « Etude pour la rénovation du bâtiment Grand-Rue 71 à Rolle ».
3. Autorise la Municipalité à amortir cette dépense sur 1 an.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 24 novembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission : lundi 14 décembre 2015 à 19h.00, salle Chinet

Municipale déléguée : Mme Josephine Byrne Garelli